

CENTRE DE VALORISATION ÉNERGETIQUE
DES DÉCHETS MÉNAGERS DE BOURGOIN-JALLIEU

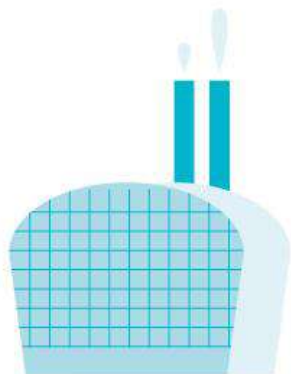
RAPPORT D'ACTIVITÉS

Synthèse 2019

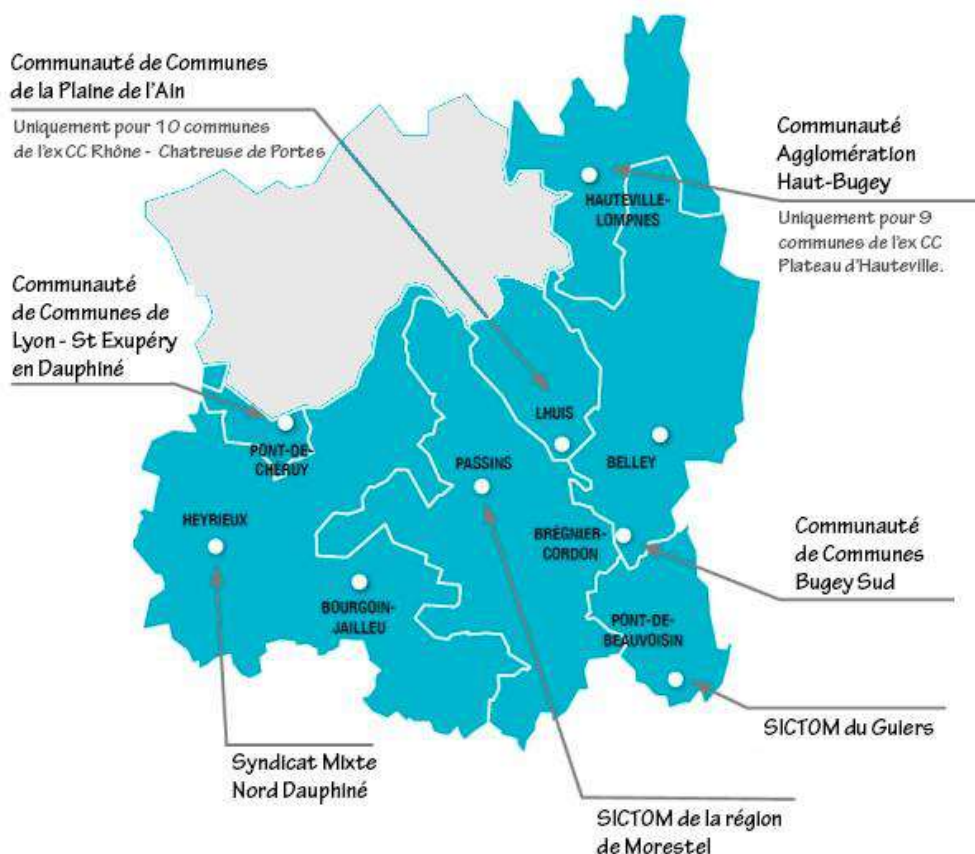
WWW.SITOM-NI.FR

LE SITOM NORD ISERE, EN BREF

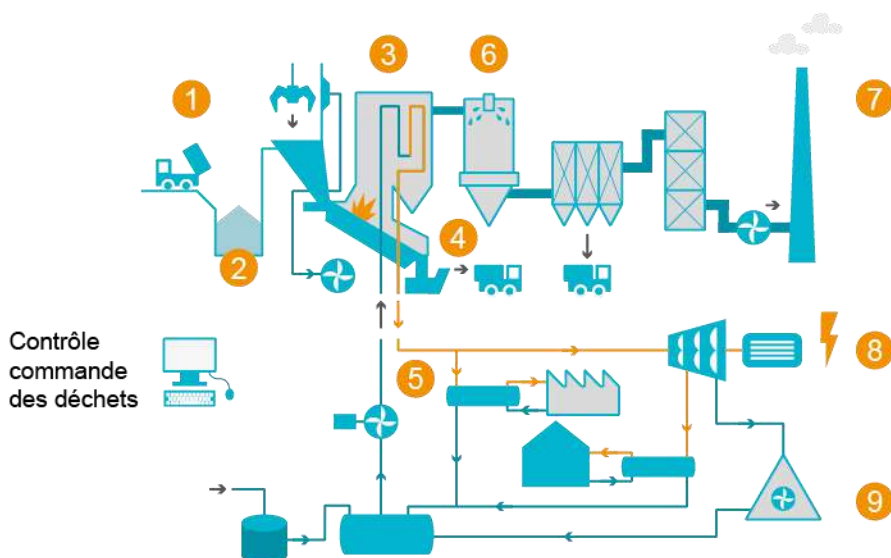
Un service public pour traiter les ordures ménagères



- Le Sitom Nord Isère est un **syndicat mixte de traitement des ordures ménagères**.
- Il fédère **7 établissements publics** de coopération intercommunale, répartis sur 4 départements : Isère, Ain, Savoie et Rhône.
- En tant que service public, le Sitom Nord-Isère est chargé du **traitement des ordures ménagères** des 198 communes de ces territoires, soit 404 019 habitants.
- Il traite également les **déchets collectés par des partenaires publics** et privés.
- Le rôle du Sitom Nord Isère est de **gérer l'usine de valorisation énergétique** de Bourgoin-Jallieu.
- Le **comité syndical** est composé d'un président et de 54 élus. Le bureau syndical est composé du président et de 11 vice-présidents.
- L'**équipe administrative** se compose d'un directeur, une directrice adjointe et une assistante



Une usine de valorisation énergétique



- | | | |
|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| 1 Réception des déchets | 4 Mâchefers et déferrailage | 7 Deux cheminées |
| 2 Fosse à ordures ménagères | 5 Production de vapeur | 8 Valorisation énergétique |
| 3 Fours et chaudières | 6 Traitement des fumées | 9 Aérocondenseur |

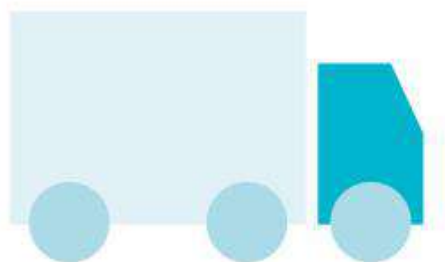


Bon à savoir

Pour avoir une idée plus précise du fonctionnement de l'usine, voir le film de présentation sur le site internet du Sitom Nord Isère : www.sitom-ni.fr

Un exploitant

Dans le cadre d'un marché d'exploitation, le Sitom Nord Isère a confié l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique à la société Ronaval, filiale de Veolia. Entré en vigueur en août 2005, ce contrat s'étend sur 17,5 ans. Il comprend :



- Une **tranche ferme de 30 mois** pour les travaux et les essais de la nouvelle usine
- Une **tranche conditionnelle n°1 d'une durée de 15 ans** pour la conduite, l'entretien et la maintenance de l'usine de valorisation
- Une **tranche conditionnelle n°2 d'une durée de 15 ans et 5,5 mois**, pour la conduite, l'entretien et la maintenance des installations de production de chaleur et de vapeur de l'usine

Les équipes d'exploitation



Chapitre 1

SYNTHÈSE TECHNIQUE



RÉSULTATS QUANTITATIFS

Le rapport d'activité 2019 dresse le bilan des principaux résultats techniques et économiques obtenus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Il s'agit de la **11^e année** d'exploitation de l'usine de valorisation énergétique des déchets ménagers.

Les chiffres caractéristiques 2019

		UNITES	2018	2019
Déchets réceptionnés		T	173 948	171 307
Déchets incinérés (total)		T	173 519	170 983
Heures de fonctionnement	Four 1	H	7 798	7 820
	Four 2	H	7 913	7 901
	GTA	H	8 210	8 553
Production d'énergie (total)		MWh	415 094	406 277
Valorisation de l'énergie	Chaleur autoconsommée	MWh	79 726	29 480*
	Electricité	MWh	74 864	83 278
	Valorisation thermique	MWh	54 276	61 386
Vente d'énergie	Electricité	MWh	57 678	65 505
	Energie PCAS	MWh	8 073	9 467
	Energie réseau	MWh	46 203	51 919
Achat d'énergie	Electricité	MWh	811	234
	Fuel	MWh	1 466	1 226
Consommation réactifs	Chaux	t	2 035	2 125
	Chaux SPS	t		29
	Charbon actif	t	87	89
	Ammoniaque	t	471	465
Consommation d'eaux	Eau de forage	m ³	62 200	59 886
	Eau de ville	m ³	2 699	41

Sous produits	Mâchefers	t	31 274	30 652
	Ferrailles Uiom	t	2 600	2 519
	Ferrailles Ime	t	580	277
	Métaux non ferreux Ime	t	454	214
	Refiom	t	6 253	6 603

- (*) Prise en compte uniquement des compteurs certifiés pour la chaleur autoconsommée

Fonctionnement de l'usine et travaux d'entretien

Déchets réceptionnés : des quantités suffisantes

171 307
tonnes ont été réceptionnées
en 2019

2 357 kcal/kg
C'est le PCI moyen issu
de la combustion de déchets

Les quantités réceptionnées ont été suffisantes pour faire fonctionner en continu les deux fours.

Le pouvoir calorifique (PCI) évolue peu : les légères variations enregistrées dépendent des quantités de déchets industriels banals (DIB), des refus de tri, des encombrants de déchèteries réceptionnés, des déchets à haut PCI et de la qualité des déchets ménagers (humidité notamment).

En 2019, la proportion de déchets ménagers traités est moins importante avec un ratio de 72 %, contre 77 % en 2018.

Années	2017	2018	2019
Déchets réceptionnés en tonnes	171 174	173 948	171 307
PCI en kcal/kg	2 366*	2 355*	2 357*

* Le PCI a été calculé avec la méthode standardisée MS03

Fours : un fonctionnement en deçà de la capacité nominale

7 820 h

en 2019 pour le four 1,
soit un temps brut de
fonctionnement de l'installation
de **89,3%**

7 901 h

en 2019 pour le four 2,
soit un temps brut de
fonctionnement de l'installation
de **90,2%**

Même si on note une amélioration, le temps de fonctionnement des fours, reste en deçà de la capacité nominale, qui est de 8000 heures.



Années	2017	2018	2019
Four 1 : temps de fonctionnement en h	7 692	7 798	7 820
Four 2 : temps de fonctionnement en h	7 722	7 913	7 901



Production de vapeur : des valeurs satisfaisantes

406 277 MWh

de vapeur produite en 2019,
soit 576 049 tonnes
de vapeur

61 386 MWh

d'énergie valorisée sous
forme thermique

Les quantités d'énergie valorisées en MWh sous forme thermique ont représenté 15.11% de l'énergie disponible sortie chaudière. La valorisation thermique varie en fonction de l'activité de PCAS et de la quantité de chaleur vendue sur le réseau.



Années	2017	2018	2019
Production énergétique en MWh	403 853	415 094	406 277
Valorisation thermique en MWh	62 064	54 276	61 386
Valorisation thermique en %	15,37	13,08	15,11



Bon à savoir

L'année 2019 a été légèrement plus froide en période hivernale que 2018 avec une hausse de la consommation sur le réseau de chauffage urbain de la ville de Bourgoin-Jallieu.

Les ressources et emplois de l'électricité :

Une production en forte hausse.

83 278 MWh
d'électricité produite en 2019

105,1 kWh
d'électricité consommée
par tonne entrante

La puissance moyenne de production
du turbo-alternateur est de 9,74 MW



Années	2017	2018	2019
Production électrique en MWh	71 770	74 864	83 278
Temps de fonctionnement du GTA en h	8 245	8 210	8 553
Puissance moyenne de production du GTA en MW	8,70	9,12	9,74
Ratio de consommation électrique à la tonne de déchets entrant en kWh	106,7	103,5	105,1



Bon à savoir

En 2019 le temps de fonctionnement du turbo-alternateur est excellent.

De ce fait la production d'électricité est en forte hausse avec également une bonne valorisation d'énergie sous forme thermique.

Le ratio de consommation d'électricité à la tonne entrante est en hausse. La longue période de canicule estivale a nécessité un fonctionnement beaucoup plus important des aérocondenseurs avec une baisse de la charge des fours à 9,5 t/h au lieu de 11 t/h au fonctionnement nominal.



Consommation de fioul : en baisse

0,71

litre de fioul
consommé
par tonne
de déchets entrants

Au total, 10
démarrages à froid
ont été enregistrés :

un résultat en baisse par rapport à 2018 (14), principalement dû à des fuites chaudières, des colmatages de chaudières et des problèmes sur les ventilateurs de tirage.

Ligne 1 : 6 démarrages à froid, dont 2 suite aux arrêts techniques et 4 suite à des fuites de chaudière, des colmatages de chaudière, des problèmes sur le ventilateur de tirage et des casses de barreaux de grille.

Ligne 2 : 4 démarrages à froid, dont 2 suite aux arrêts techniques et 2 suite à des colmatages de chaudière et des problèmes sur le ventilateur de tirage.

Années	2017	2018	2019
Déchets réceptionnés en tonnes	171 174	173 948	171 307
Consommation de fioul en m ³	122	146	122
Ratio de consommation de fioul à la tonne de déchets traités en l/t	0.71	0,84	0,71



Bon à savoir

L'essai de ramonage acoustique effectué pour limiter les colmatages des chaudières n'a pas été concluant.

Une analyse poussée du fonctionnement des chaudières a été réalisée en 2019. Elle donne des pistes d'amélioration pour limiter l'encrassement récurrent.

Consommation d'eau : en légère baisse



59 907 m³
d'eau consommée
en 2019, bien en
deçà des 117 000
m³ autorisés

99,9%
de l'eau utilisée
provient d'eaux
de forage

0,35 m³/t
c'est le ratio d'eau
consommée par
tonne de déchets
entrants

L'eau de forage est consommée pour les eaux de lavage, l'eau déminée et la préparation du lait de chaux. Elle est limitée à 15 m³/h au maximum dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter soit 117 000 m³/an, **ce qui est largement respecté** (consommation en 2019 : 59 986 m³ d'eau de forage et 41 m³ d'eau de ville).

L'eau de ville est utilisée uniquement en secours en cas de problème sur l'eau de forage.

Années	2017	2018	2019
Déchets réceptionnés en tonnes	171 174	173 948	171 307
Consommation d'eau en m ³	62 986	64 899	59 907
Ratio de consommation d'eau à la tonne de déchets traités en m ³ /T	0,37	0,37	0,35

Consommation de chaux en légère hausse



La consommation de chaux ramenée à la tonne de déchets entrants en 2019 est de 12,57 kg/t. Ce ratio est en légère hausse par rapport à 2018 qui était de 11,70 kg/t.

Années	2017	2018	2019
Déchets réceptionnés en tonnes	171 174	173 948	171 307
Consommation de chaux en tonne	1 960	2 035	2 154
Ratio de consommation de chaux à la tonne de déchets traités en kg/t	11,45	11,70	12,57

Bon à savoir



Un skid d'injection de chaux spongiacale a été mis en place en 2018 pour traiter les pics de HCl et de SO₂.

Ce skid qui est une installation temporaire va être remplacé en 2020 par l'installation d'un silo à chaux avec une optimisation de la régulation d'injection de la chaux spongiacale.

Consommation de charbon actif : élevée pour répondre aux exigences de performance

La consommation de charbon actif ramenée à la tonne de déchets entrants est de 0,52 kg/t pour une garantie de 0,350 kg/t (PCI 2500 kcal/kg). Elle est donc élevée mais elle s'explique par **les excellentes performances** en termes de traitement des dioxines et furanes. En 2018, ce ratio était de 0,50 kg/t.

Années	2017	2018	2019
Déchets réceptionnés en tonnes	171 174	173 948	171 307
Consommation de charbon actif en tonne	90	87	89
Ratio de consommation de charbon actif à la tonne de déchets traités en kg/t	0,53	0,50	0,52



Bon à savoir

Dans le dialogue avec les associations environnementales via le comité de suivi, le Sitom Nord Isère a décidé d'augmenter l'injection de charbon actif, pour limiter les pics d'émissions.



Consommation d'ammoniaque : stable



La consommation d'ammoniaque ramenée à la tonne de déchets entrants est de 2,71 kg/t pour une garantie de 3,21 kg/t (PCI 2500 kcal/kg). Elle est stable. En 2018, ce ratio était le même.

Années	2017	2018	2019
Déchets réceptionnés en tonnes	171 174	173 948	171 307
Consommation d'ammoniaque en tonne	437	471	465
Ratio de consommation d'ammoniaque à la tonne de déchets traités en kg/t	2,55	2.71	2.71

Les résidus : une diminution des quantités de ferrailles et de matériaux non ferreux valorisés.

39 773 tonnes
de résidus
d'exploitation
(mâchefers, ferrailles
usine, REFIOM)

Ramenée à la tonne, cette production globale représente 23,21 % du tonnage entrant en 2019

En 2019, les **mâchefers déferrailés** produits par les installations du SITOM NORD ISERE ont été évacués en totalité sur l'IME MODUS VALORIS à hauteur de 30 652 tonnes.

Au cours de l'année 2019, **19 883 tonnes** de mâchefers ont été valorisés en chantier de technique routière.

Le **ratio de mâchefers** par tonne de déchets traités est de 178,93 kg/t. Il est en très légère diminution par rapport à 2018 où le ratio était de 179,79 kg/t.

La **quantité de ferrailles** valorisée est en baisse avec un taux de de 16,31 kg / tonne en 2019 contre 18,28 kg / tonne en 2018.

La quantité de **matériaux non ferreux** valorisée est également en baisse avec un taux de de 1,24 kg / tonne en 2019 contre 2,62 kg / tonne en 2018.



Bon à savoir

En 2019 la baisse des cours de reprise des matériaux de récupération et la difficulté à trouver des repreneurs a conduit l'IME MODUS à stocké les ferrailles et les matériaux non ferreux sur son site ce qui explique la baisse des ratios de valorisation.

Par contre les ratios de récupération des ferrailles et des matériaux non ferreux dans les mâchefers restent stables.

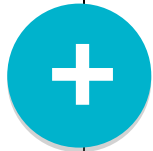
Années	2016	2017	2018
Déchets réceptionnés en tonnes	173 542	171 174	173 948
Mâchefers en tonne	30 714	30 750	31 274
Ratio de mâchefers à la tonne de déchets traités en kg/t	176,98	179,64	179,79
Ferraille en tonne	3 746	3 347	3 180
Ratio de ferrailles à la tonne de déchets traités en kg/t	21,58	19,55	18,28
Métaux non ferreux en tonne	289	544	454
Ratio de métaux non ferreux à la tonne de déchets traités en kg/t	1,67	3,17	2,62

Les REFIOM



Le ratio de production de REFIOM par tonne de déchets incinérés est de 38,54 kg/t.
Ce ratio en hausse par rapport à celui de 2018 qui était de 35,95 kg/t.

Années	2017	2018	2019
Déchets réceptionnés en tonnes	171 174	173 948	171 307
REFIOM en tonne	6 060	6 253	6 603
Ratio de REFIOM à la tonne de déchets traités en kg/t	35,40	35,95	38,54



Bon à savoir

L'injection complémentaire de chaux spongiacale pour traiter les pics de HCl et de SO₂ induit une augmentation de la production de Refiom.

Développements contractuels et réglementaires

→ LES ARRETES PREFECTORAUX

- **9 février 2006**

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter pour la nouvelle usine est publié.

- **5 décembre 2008**

Un arrêté complémentaire est établi pour le suivi environnemental

- **27 août 2009**

Un arrêté complémentaire établit la cessation d'activité de l'ancien site de traitement.

- **20 janvier 2010**

Un arrêté est notifié pour modification de la valeur de rejet des NO_x figurant dans l'arrêté d'exploitation. En effet, afin de bénéficier d'un TGAP réduite, le Sitom Nord Isère a demandé à Monsieur le Préfet de l'Isère d'abaisser cette valeur à 80mg/Nm³.

- **31 octobre 2011**

Une demande d'arrêté modificatif a été effectuée auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère pour alléger le Plan de Surveillance Environnemental, acter le rejet zéro en eau même en cas de fonctionnement dégradé et définir les modalités de détermination du rendement énergétique de l'installation. Cet arrêté impose également le suivi en semi-continu des dioxines et furanes, suivi qui avait été mis en place dès la construction de l'usine en 2007.

- **3 septembre 2014**

Un arrêté préfectoral complémentaire est passé pour la mise en place de garanties financières en vue de la mise en sécurité des installations.

- **28 décembre 2016**

Un arrêté préfectoral complémentaire est passé pour autoriser le Sitom Nord Isère à traiter des déchets en provenance de l'Eurométropole de Strasbourg sur une durée de 30 mois. Cette durée correspond à l'indisponibilité de l'usine de

traitement strasbourgeoise pour travaux. Le flux annuel de déchets autorisé est de 2 560 tonnes.

→ LES AVENANTS

- **23 mars 2009**

Un avenant n°1 au marché d'exploitation est passé pour la prise en compte de la conduite des installations à des niveaux de performances, en matière de rejets atmosphériques, plus poussées que les seuils réglementaires.

- **12 juillet 2010**

Un avenant n°2 au marché d'exploitation est passé pour la prise en compte des modifications de l'évacuation des REFIOM, du ratio de production de REFIOM et pour l'augmentation du GER afin d'anticiper les travaux à intervenir sur les chaudières.

- **9 mars 2011**

Un avenant n°3 au marché d'exploitation est passé pour prendre en compte l'évolution de la consommation de chaux, la production de REFIOM et la suppression du contrôle de la qualité des rejets eau de process avec un fonctionnement à rejet zéro.

- **4 avril 2012**

Un avenant n°4 au marché d'exploitation est passé pour prendre en compte l'évacuation des mâchefers en ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux).

- **17 mars 2014**

Un avenant n°5 au marché d'exploitation est passé pour prendre en compte :

- L'impact des contrôles réglementaires des nouveaux équipements et des nouvelles modalités d'analyses des mâchefers produits.
- La définition des nouvelles conditions techniques et financières de la gestion des mâchefers produits par l'UIOM du SITOM NORD ISERE (transport, traitement, valorisation et éventuellement traitement en ISDND), en lieu et place de la solution de base du marché d'exploitation et des avenants successifs, conformément à la nouvelle réglementation visée ci-dessus, et aux nouvelles contraintes d'exploitation auxquelles est soumis l'exploitant de l'IME, MODUS VALORIS.
- L'évolution du ratio technique de la consommation de chaux et de production de REFIOM à la tonne de déchets incinérés, entre 2010 et 2013, en redéfinissant le terme de rémunération B de la TC1 en cas de tonnage supérieur ou égal à 150 000 tonnes.
- Les effets de la cession par le SITOM NORD ISERE du réseau de chaleur à la ville de Bourgoin-Jallieu sur la tranche conditionnelle 2 du Marché relative à la conduite et l'entretien-maintenance du réseau de chaleur et de vapeur : en effet, la cession du réseau de chaleur à la Ville de Bourgoin-Jallieu qui prendra effet le jour de la notification du contrat de délégation de service public, a pour conséquence de supprimer une partie des prestations objet de la Tranche conditionnelle 2, à savoir la Conduite, l'entretien et la maintenance du réseau de chaleur.

- **9 juillet 2015**

L'avenant n°6 sur la mise en place du système de management de l'énergie est passé. Il vise à définir les engagements du SITOM NORD ISERE et de son exploitant.

- **23 décembre 2015**

L'avenant n°7 est passé, dans le cadre du GER et de la maintenance des équipements de renforcement et de la production de chaleur, et des nouvelles installations mises en place sur l'usine. Il vise à définir un tarif spécifique pour l'accueil des mâchefers à l'ISDND de Cessieu en matériaux de recouvrement.

- **27 décembre 2016**

L'avenant n°8 porte :

- Sur la gestion des mâchefers produits par l'UIOM du SITOM NORD ISERE (transport, traitement, valorisation et éventuellement traitement en ISDND), en complément des conditions techniques et financières de l'avenant 7 en date du 23 Décembre 2015 ;
- Sur la prise en compte de l'évolution du ratio technique de la consommation de chaux et de production de REFIOM à la tonne de déchets incinérés, en redéfinissant le terme de rémunération proportionnelle à la tonne traitée.
- Sur la prise en compte de l'impact financier sur les coûts de Gros Entretien et Renouvellement (GER) suite à la mise en jour des dépenses indispensables à réaliser d'ici l'année 2022.

- **19 décembre 2017**

La Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes (la « **CRC** ») a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle et à l'examen de la gestion du SITOM NORD ISERE pour les exercices 2010 à 2016. Ce contrôle a été ouvert par courrier du 15 novembre 2016.

Parmi les recommandations formulées dans ledit rapport, la CRC a demandé au SITOM NORD ISERE de bien vouloir procéder à la règle du rattachement des charges et des produits à l'exercice auxquels ils se rapportent.

Ce point concerne principalement la facture du dernier trimestre de l'année N du marché d'exploitation qui était jusqu'à présent réglée sur l'exercice N+1. En effet le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du Marché dispose qu'il est nécessaire de prendre les indices connus le premier jour du mois au cours duquel la prestation a été facturée. Ce qui implique par voie de conséquence que la facture du 4^{ème} trimestre soit datée au 1^{er} janvier N+1.

Pour régler ce problème un avenant n°9 au marché d'exploitation a été passé le 19 décembre 2017 stipulant qu'à compter du 1er janvier 2018 la facturation sera établie mensuellement au lieu de trimestriellement.

- **6 juillet 2018**

Un avenant n° 10 a été passé le 6 juillet 2018 ayant pour objet de fixer de nouvelles conditions techniques et financières du marché d'exploitation, portant respectivement :

- Sur la fixation d'une méthode contractuelle permettant la prise en compte du surcoût de l'utilisation de la chaux SPS ;
- Sur la modification de la rémunération de l'Exploitant sous condition suspensive de la mise en œuvre de la partie fixe « gros entretien et renouvellement » dans le cadre de la maintenance du VAPOLAB ;
- Sur la fixation d'une méthode contractuelle permettant la prise en compte des moins-values sur la consommation de chaux, de charbon et la production des REFION ainsi que du surcoût de l'utilisation de la chaux SPS.

Zoom sur 2019

Un avenant n° 11 a été passé le 6 août 2019 ayant pour objet de fixer de nouvelles conditions techniques et financières du marché d'exploitation, portant sur la prise en compte de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité TICFE applicable notamment sur l'électricité produite et autoconsommée.



RÉSULTATS QUALITATIFS

2 contrôles réalisés par SOCOTEC, bureau d'étude indépendant les 5 et 6 mars 2019 et du 7 au 12 août 2019

100% conforme à la réglementation

	AM du 20/09/02 et du 03/08/2010	Arrêtés préfectoraux du 09/02/06 au 31/10/2011	Répond aux normes
Combustion			
Vitesse des fumées en sortie cheminée	12	12	✓ OUI
T° du four °C	850	850°C	✓ OUI
CO (mg/Nm ³) (moyenne horaire)	50	50	✓ OUI
Pollution atmosphérique (mg/Nm³)			
COT	10	10	✓ OUI
Poussières	10	10	✓ OUI
Cd + Tl	0,05	0,05	✓ OUI
Hg	0,05	0,05	✓ OUI
Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	0,5	0,5	✓ OUI
HCl (acide chlorhydrique)	10	10	✓ OUI
HF (Acide fluorhydrique)	1	1	✓ OUI
SO _x	50	50	✓ OUI
NO _x	200	80	✓ OUI
NH ₃	30	30	✓ OUI
Dioxines et furanes (ng/Nm ³)	0,1	0,1	✓ OUI

Rejets atmosphériques : pas de dépassement des 60 h

réglementaires .

Sur l'exercice 2019, l'usine de valorisation a respecté les valeurs limites d'émissions atmosphériques imposées par les textes réglementaires en vigueur pour les moyennes horaires.

Pour les moyennes semi-horaires, des dépassements ont été observés :



55 h 30

principalement, pour le HCl,
SO₂ et NOx sur la ligne 1

58 h 30

principalement, pour le HCl,
CO et NOx sur la ligne 2

Les 60 heures de dépassements autorisées n'ont pas été dépassées (114 h au total pour les 2 lignes sur 120 heures). Ces dépassements sont principalement dus au traitement des encombrants de déchèteries et des déchets à haut PCI.

Afin de limiter les dépassements en HCl et SO₂ un skid d'injection de chaux spongiacale a été mis en service en août 2018. Il sera remplacé par un silo à chaux en 2020.

Pour les mesures en continu, l'indisponibilité des appareils de mesure ont été les suivants :

0 h 00

sur la ligne 1

10 h 30

Sur la ligne 2



Bon à savoir

L'indisponibilité des appareils de mesure ne doit pas dépasser 60 h par an et par ligne d'incinération



Dioxines et furanes : conformes à la réglementation

Pour le suivi en semi continu des dioxines et furanes dans les émissions atmosphériques le centre de Bourgoin-Jallieu a respecté les valeurs réglementaires pour 25 prélèvements sur 26.

Le prélèvement du 14 octobre 2019 sur la ligne 2 a dépassé la valeur réglementaire de 0,1 ng-ITEQ/Nm³ avec un résultat de 0,186 ng-ITEQ/Nm³. Un contrôle réglementaire a été réalisé par SOCOTEC le 22 novembre 2019 sur la ligne 2 avec un résultat de 0.00054 ng-ITEQ/Nm³ conforme à la réglementation.

En 2019, l'indisponibilité du matériel de mesure (dispositif AMESA) a été respectivement de 0.9 % et 2,2 % pour les lignes 1 et 2. Ces valeurs sont en deçà des 15% autorisés pour chacune des lignes.

La valeur moyenne des résultats des 26 prélèvements mensuels (y compris celui du 14 octobre sur la ligne 2) effectués sur les 2 lignes est de 0,0278 ng-ITEQ/Nm³ pour une norme 0,1 ng-ITEQ/Nm³.

Effluents : conformes à la réglementation

Les effluents issus du lavage de l'installation, des sols et de la récupération des eaux de process, ont été recyclés en totalité dans les extracteurs mâchefers et pour l'aspersion du broyage des encombrants.

Mâchefers : valorisables 11 mois sur 12

En 2019, les mâchefers ont été valorisables 11 mois sur 12,



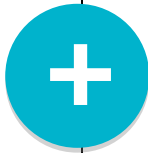
SYNTHÈSE ÉCONOMIQUE

Synthèse économique liée au fonctionnement de l'usine

Synthèse économique liée au fonctionnement de l'usine

Les données chiffrées, ci-après, concernent uniquement le contrat de conduite, d'entretien et de maintenance des installations et les recettes de valorisation énergétique en atténuation.

2019		
Tonnage réceptionné	tonne	171 307
Dépenses d'exploitation		
Exploitation	€ HT	7 002 367
Traitement des mâchefers	€ HT	1 663 921
GER	€ HT	2 296 787
Coût total exploitation	€ HT	10 963 075
Coût d'exploitation à la tonne (hors recettes et hors investissement)	€ HT / t	64,00
Recettes de valorisation énergétique		
PCAS	€ HT	308 343
PHOTOWATT + LOGEMENTS gestion transférée à DALKIA / BERJALIA suite à la vente du réseau de chaleur à la Ville de Bourgoin-Jallieu le 17 mars 2014	€ HT	768 078
EDF	€ HT	3 352 096
Coût total recettes de valorisation énergétique	€ HT	4 428 517
Recettes en € HT par tonne	€ HT / t	25,85
Coût à la tonne résiduelle	€ HT / t	38,15



Bon à savoir Gros entretien et renouvellement

Dépenses 2019 : **2 508 226 € HT**
Déficit 2019 : **211 439 € HT**
Solde négatif 2019 : **1 693 510 € HT**

Le déficit annuel du GER a été atténué dans le cadre de l'année 2018 par le passage de l'avenant n°10 au contrat d'exploitation. L'optimisation sur les consommations de chaux et la production de Refiom ainsi que les économies sur le coût de traitement des Refiom permet de dégager les marges financières pour équilibrer le compte GER sur le long terme.



Les principaux postes de dépenses de travaux pour 2019

- Les fumisteries : 394 092 €
- Les parties sous pression : 848 981 €
- Electricité, régulation... : 243 503 €

Synthèse économique globale

Les données chiffrées, ci-après, sont extraites de la section de fonctionnement du compte administratif 2019 qui est hors TVA.

Les coûts à la tonne sont calculés sur la base du tonnage réceptionné en 2019 qui est de 171 307 tonnes.

2019			2018
	En € HT	En € HT / t	En € HT / t
Dépenses de fonctionnement			
Exploitation et autres charges à caractères générales (hors impôts et taxes)	11 188 473	65,31	68,04
Taxe foncière et TGAP	1 169 981	6,83	6,65
Dépenses de personnels du SITOM NORD ISERE	233 866	1,37	1,31
Indemnités des élus	107 322	0,63	0,65
Intérêts des emprunts (y compris ICNE)	4 951 319	28,90	27,82
Dotation aux amortissements (totale)	5 847 555	34,13	33,39
Total	23 498 516	137,17	137,86
Recettes de fonctionnement			
Traitements des déchets	18 339 390	107,06	106,04
Valorisation Energétique	4 428 517	25,85	22,52
Aide du fonds de soutien (sortie des emprunts à risques)	1 199 626	7,00	6,89
Autres recettes diverses	148 173	0,86	1,34
Total	24 115 706	140,77	136,79

L'année 2019 présente un résultat positif de **617 690 €** dû à une excellente valorisation énergétique.

Avec le report de l'excédent des années précédentes, **l'excédent en fin d'exercice est de 1 624 910 €.**

La dotation aux amortissements de 5 847 555 € couvre le remboursement du capital des emprunts de 5 378 622 €. **Elle permet de dégager une capacité d'investissement pour les travaux d'amélioration d'un peu plus de 400 000 €.**



2019 : les 2 faits marquants du bilan économique

1. Une excellente valorisation énergétique aussi bien en termes de chaleur que d'électricité
2. Un fonctionnement de l'usine proche de la capacité nominale.

En conclusion

L'année 2019 peut être considérée comme une année normale de fonctionnement des installations en ce qui concerne le coût d'exploitation : **le coût d'exploitation s'élève à 64,00 € HT/ t contre 62,14 € HT/t en 2018. Concernant la valorisation énergétique, les recettes à la tonne s'élèvent à 25,85 € contre 22,52 € en 2018.**

Le SITOM NORD ISERE a réceptionné sur son site 171 307 tonnes de déchets ménagers et assimilés (OM et assimilés, DIB, encombrants) en 2019 pour une recette de 18 339 390 € HT (recette de traitement des déchets), soit un prix moyen de 107,06 € HT/tonne.



Bon à savoir

Le SITOM NORD ISERE a procédé en 2016 à la désensibilisation des deux prêts structurés indexés sur les parités EUR/CHF et USD/JPY souscrits auprès de DEXIA en 2007 en obtenant l'aide du fonds de soutien créé pour accompagner les collectivités dans cette démarche. Cette opération s'est faite sans impact sur le coût de traitement.





SITOM Nord Isère

Avenue des Frères Lumière 38 300 Bourgoin-Jallieu Cedex

Tel. 04 37 03 23 90

Fax : 04 37 03 23 98

Email : sitom.ni@wanadoo.fr

